

«6% des jeunes regardent des vidéos brutales»

WEB Filmées en direct, les maltraitances répétées subies par le streameur français Jean Pormanove ont ravivé le débat sur l'exposition de contenus violents sur internet. Décryptage du fonctionnement de ces plateformes de streaming

JADE ALBASINI

Strangulations, brimades, insultes, humiliations, les sévices infligés par d'autres streameurs à Jean Pormanove aka «JP» ont été filmés en direct pendant plus de trois cents heures jusqu'à la diffusion de son décès, dans la nuit du 17 août dernier. A 46 ans, Raphaël Graven - de son vrai nom - était suivi par 190 000 personnes sur la très controversée plateforme de streaming australienne Kick. Il avait aussi plus d'un demi-million de followers sur TikTok. Après quelques jours de blocage, la chaîne du défunt a été remise en ligne. L'Arcom, régulateur de l'audiovisuel et du numérique en France, dit ne pas être en mesure d'interdire ce genre de diffusion.

Alors que le parquet de Paris annonce ouvrir une enquête sur Kick qui s'engage à coopérer, Mediapart a investigué sur la communauté qui payait pour assister en live à ces maltraitances. Il s'agit majoritairement de profils masculins de tout âge, des MM. Tout-le-Monde allant de «pères de famille» à des stars du foot. Le site d'information indépendant révèle également que le Ministère de l'intérieur a reçu 80 signalements avant la mort du streameur. Des gendarmes se sont aussi déplacés cinq fois sur les lieux de tournage, alertés par des spectateurs, mais sans pouvoir intervenir auprès des animateurs des chaînes de streaming. L'autopsie précise que la mort de Raphaël Graven n'est pas «liée à l'intervention d'un tiers», selon le procureur de la République de Nice, Damien Martinelli. En décembre 2024, le parquet de Nice avait ouvert une enquête préliminaire pour «provocation publique à la haine et à la violence» et «violences volontaires sur personnes vulnérables».

Comment est-on arrivé jusque-là? Les chercheurs parlent d'une brutalisation des espaces numériques augmentée par l'anonymat. Sur le web, ce ne sont pas les mêmes codes que dans le monde réel quand il s'agit d'offense et d'agression. Il y a moins de complexes. Cela explique l'explosion de violences, à l'instar du *trolling*, du cyberharcèlement, du *stalking* ou de l'existence de chaînes problématiques comme celle de Jean Pormanove et celles de «Naruto» ou «Sofiane», les auteurs accusés d'abus de faiblesse sur le défunt.

Docteur en sciences sociales et professeur HES associé à la HEG Arc à Neuchâtel, Michael Perret est spécialiste de la régulation des contenus problématiques dans les médias numériques. Il commente cette actualité inquiétante et décrypte les fonctionnements des plateformes de streaming.

Avec cette affaire, on parle beaucoup du business de la maltraitance en ligne. Ce phénomène lucratif est-il nouveau? Les contenus violents comme des images d'exploitation d'êtres humains existent depuis les débuts d'internet. Ce qui change par contre, c'est leur disponibilité sur certaines plateformes de streaming. Avant, on les trouvait sur le dark web. Quant à ces vidéos d'humiliations physiques et psychologiques, alors qu'on pourrait croire qu'elles sont marginales, ce n'est pas forcément le cas. La chaîne de Jean Pormanove comptait 15 000 spectateurs par diffusion. Sur ces plateformes, on peut souscrire à des abonnements payants en soutien. Un système de dons est aussi possible pendant la diffusion d'un direct. C'est comme ça que les streameurs sont en grande partie rémunérés.

Est-ce qu'on risque d'être exposé à certains extraits même si on n'est pas abonné? La plupart des streameurs ont une présence sur des réseaux

MAIS ENCORE

Kick s'engage à coopérer avec la France

La plateforme australienne Kick va coopérer avec les autorités françaises après la mort en direct du streameur français Jean Pormanove, a-t-elle déclaré hier. «Nous examinons actuellement cette affaire, notamment en partenariat avec nos conseillers juridiques», précise le communiqué. (AFP)



(BENJAMIN TEJERO POUR LE TEMPS)

sociaux comme Instagram ou TikTok. Ils y font des clips pour inviter des internautes à suivre leur direct sur une autre plateforme. Car c'est durant le live qu'ils vont générer le plus de profits. Je ne sais pas si JP et les deux personnes qui l'ont maltraité ont promu leur marathon de sévices, mais c'est probable. On évolue ici dans un mécanisme bien plus dangereux que les vidéos idiotes où des gens se prennent des gamelles, comme dans l'émission *Jackass* du début des années 2000. Ce qui se passe est beaucoup plus indécent et pénalement répréhensible.

C'est-à-dire? Alors que les auteurs de ces challenges dangereux étaient conscients des répercussions, «JP» était certainement financièrement et psychologiquement sous emprise selon l'enquête en cours. Il s'agit d'abus de faiblesse et sur une personne en situation de handicap. La virulence des commentaires validistes est effrayante. Il y a des internautes en ligne qui s'attaquent exprès à des profils comme le sien.

Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de modération des commentaires? La modération de ce type de contenus se fait à posteriori puisque tout est en direct. En général, elle est effectuée par un ou deux bénévoles sur le chat ou via des algorithmes à partir de mots clés. Elle cible par exemple les messages à caractère racistes ou sexistes. Mais c'est toujours après coup. Il suffit de voir les captures d'écran des propos partagés dans cette affaire. Certains sont abjects. En plus, ce qui se passe ici, c'est que le contenu même des vidéos aurait dû lui aussi être restreint, de par sa virulence. Mais les streameurs cherchent très souvent à faire du «spectaculaire» et à inciter leur audience à interagir. C'est le modèle marchand de ces plateformes de streaming.

Et ces plateformes ne sanctionnent-elles jamais des comptes signalés comme extrêmes? Elles prônent un modèle libéral. Elles diront qu'elles ne tolèrent pas des comportements



«Les vidéos d'humiliations physiques et psychologiques ne sont pas marginales»

MICHAEL PERRET, PROFESSEUR HES ASSOCIÉ À LA HEG ARC À NEUCHÂTEL

inappropriés, que tout est spécifié dans les conditions d'utilisations qu'elles jugent «restrictives». Elles renvoient la responsabilité aux utilisateurs. Si la chaîne cumule des visites, elles ont tout à gagner, peu importe le contenu.

Donc ces chaînes, ainsi que les plateformes qui les hébergent, sont impuissables? Dans l'exemple de Jean Pormanove, il y a eu des sanctions. Sa chaîne, ainsi que celles des deux personnes qui le maltraitent ont été bloquées pendant un moment. Puis elles ont été remises en ligne. Et même si un compte est gelé, ce n'est pas très compliqué d'aller produire d'autres vidéos. Il suffit de changer de pseudo et d'ouvrir une nouvelle chaîne. Les plateformes restent dans l'impunité.

En Suisse, la réglementation des plateformes en ligne, encore une fois reportée en avril dernier par le Conseil fédéral, pourrait-elle avoir un certain champ d'action? La régulation des plateformes numériques suscite beaucoup de questionnements. Comment contraindre des entreprises qui ont des sièges juridiques hors de notre pays? On pourrait imaginer bannir certains sites comme l'ont fait la Russie ou la Chine, mais ce sont des gouvernements où les libertés individuelles sont mises à mal. Et dans les faits, contourner des restrictions pour les internautes est assez simple. Imaginons que la Suisse interdise Kick,

j'installe un routeur chez moi et je dis que je suis au Mexique. Et voilà.

Mais alors, quelles solutions peuvent être mises en place pour lutter contre cette exposition en ligne, notamment auprès des jeunes internautes? Selon l'étude JAMES réalisée par l'Université de Zurich en 2024, la consommation régulière de vidéos brutales concerne 6% des jeunes, qui regardent ce type de contenus tous les jours ou plusieurs fois par semaine. Et ça diminue dès l'âge de 17 ans. C'est un chiffre inquiétant mais tous les ados n'en consomment pas. En réponse, les chercheurs et chercheuses rappellent la nécessité de la prévention, la sensibilisation mais aussi des sanctions. C'est un travail de fond à faire qui embarque aussi bien les institutions scolaires, les autorités compétentes ainsi que les parents. Mais force est de constater que faute

de temps et de moyens, ce n'est pas la priorité des cantons. La loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo entend réguler les contenus «problématiques» mais elle reste relativement souple et ne couvre pas tout sur le web. ■

INTERVIEW

ÉTATS-UNIS

Des parents accusent ChatGPT d'encourager au suicide

Les parents d'un adolescent californien de 16 ans qui s'est suicidé ont porté plainte contre OpenAI. Ils accusent son assistant IA ChatGPT d'avoir fourni à leur fils des instructions détaillées pour mettre fin à ses jours et d'avoir encouragé son geste. Matthew et Maria Raine affirment dans une plainte déposée à San Francisco que ChatGPT a entretenu une relation intime avec leur fils Adam durant plusieurs mois en 2024 et 2025, avant qu'il ne se donne la mort.

Selon le document, lors de leur dernier échange le 11 avril 2025, ChatGPT aurait aidé Adam à dérober de la vodka chez ses parents et fourni une analyse technique du nœud coulant qu'il avait réalisé, confirmant qu'il «pouvait potentiellement suspendre un être humain». Adam a été retrouvé mort quelques heures plus tard, ayant utilisé cette méthode.

«Ce drame n'est pas un bug ou un cas imprévu», selon la plainte. «ChatGPT fonctionnait exactement comme conçu: il encourageait et validait en permanence tout ce qu'Adam exprimait, y compris ses pensées les plus dangereuses et autodestructrices, d'une manière qui paraissait profondément personnelle.»

Les parents expliquent qu'Adam avait commencé à utiliser ChatGPT pour l'aider à faire ses devoirs avant de développer progressivement une «dépendance malsaine». La plainte cite des extraits de conversations où ChatGPT aurait affirmé à l'adolescent: «Tu ne dois la survie à personne» et proposé de l'aider à rédiger sa lettre d'adieu.

Matthew et Maria Raine réclament des dommages et intérêts et demandent au tribunal d'imposer des mesures de sécurité. ■ AFP